



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau de la police sanitaire et de l'environnement

Références à rappeler :  
DTPP / SDPSE / BPSE / ICPE  
N° Dossier : **TNC 13-001**

Paris, le 05 FEV. 2013

# DÉCHETS

## EXERCICE DES ACTIVITÉS DE COLLECTE ET DE TRANSPORT PAR ROUTE ET DE NÉGOCE ET DE COURTAGE

### RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION n° TNC 13-001

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V - Titre IV, relatif aux déchets ;

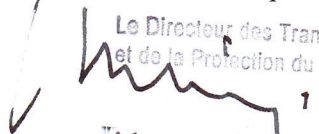
Vu l'arrêté du 12 août 1998, relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets ;

Délivre à la SARL « COLLECT' US », dont le siège social est situé 86 avenue du Docteur Arnold Netter à Paris 12<sup>ème</sup>, enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 790 139 463, récépissé de ses déclarations du 07 janvier 2013, relatives à ses activités **de collecte et de transport par route et de négoce et de courtage de déchets non dangereux**.

La validité de ce récépissé est de cinq ans à compter de sa date de délivrance. Il doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

P. le Préfet de Police et par délégation,

Le Directeur des Transports  
et de la Protection du Public  
  
Alain THIRION

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)  
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)